



2020.04559

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Commission de la politique de sécurité
du Conseil national
Madame Ida Glanzmann-Hunkeler
Présidente
3003 Berne



Notre réf. NM
Votre réf. CPS-N

Date - 4 NOV. 2020

19.429 Initiative parlementaire. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses. Procédure de consultation.

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui permettre de se déterminer sur l'avant-projet de modification de la Loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir du 12 juin 1959 (Etat le 1er janvier 2019) (LTEO, RS 661), et a l'honneur de vous communiquer, ci-après, sa prise de position.

L'Etat du Valais et sa population entretiennent une tradition particulièrement longue et forte avec la Garde suisse pontificale. Ils ont toujours soutenu les initiatives touchant de près ou de loin à cette dernière. Le canton a par ailleurs été parmi ceux les mieux représentés dans les effectifs de la Garde.

La modification de la LTEO envisagée vise à introduire une disposition qui exonère les membres de la Garde suisse pontificale de l'obligation de payer la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour la durée de leur service en tant que gardes suisses. La solution légale envisagée, l'introduction d'un *art. 4b*, répond à ce besoin. Par conséquent, l'Etat du Valais soutient pleinement la démarche initiée par la CPS-N.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cet objet, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



Le chancelier


Philipp Spörri